

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2013

L'an deux mil treize, le vingt-et-un février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Mr Jacques BORZO, Maire.
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 14 février 2013

Présents : MM. et Mmes BORZO, BALAT, BLANC, CALMELS, CANCE, CARBONNEAUX,
GARCIA, GRIMEAUD, PELIGRY, PETRE, VIVEN.
Excusés : M. BORIES, MARTINEZ.
Absents : M PONS.

Ordre du jour :

- 1 – Vote des tarifs communaux 2013.
- 2 – Vote des subventions 2013 aux Associations.
- 3 – Vente de terrains communaux.
- 4 – Contrats de maintenances pour contrôles de bâtiments communaux
- 5 -- Questions diverses

1 –Vote des tarifs communaux 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de revoir les tarifs communaux pour l'année 2013 et de les fixer comme ci-annexés à compter du 1^{er} avril 2013,
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier.
- Transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

TARIFS	2012	2013
1 - CAMPING MUNICIPAL (Tarif journalier)		
Emplacement	4.50 €	4.60 €
Adulte	3.30 €	3.38 €
enfant : 0 à 2 ans	0	0
enfant : 2 à 12 ans	1.70 €	1.78€
électricité branchement	2.90 €	3.00 €
Caution	50.00 €	50.00 €
garage mort	5.80 €	5.80 €
<i>(séjour + de 15 jours : 1 jour offert / séjour + de 30 jours : 3 jours offerts)</i>		
Couchage dans tentes	7.70 €	8.20 €
Forfait 1 nuit 2 adultes sans électricité	11.10 €	11.36
Forfait 1 nuit 2 adultes avec électricité	14.00 €	14.36
<i>Pour information : tarif taxe de séjour</i>	0.20 €	0.22 €
2 - CANTINE SCOLAIRE		
Prix du repas au 1er janvier	2.98 €	3.00 €
3 - GITE RANDONNEE		

du 1er avril au 31 octobre, la nuitée	12.00 €	12.08 €
du 1er novembre au 31 mars, la nuitée	12.00 €	12.08 €
location de draps, durée du séjour	5.70 €	5.70 €
Pour information : tarif taxe de séjour	0.30 €	0.22 €
4 - CONCESSIONS CIMETIERE		
6,72 m ² : Commune	215.00 €	220.00 €
CCAS	107.00 €	110.00 €
3,36 m ² : Commune	122.00 €	125.00 €
CCAS	61.00 €	63.00 €
Colombarium : Commune	320.00 €	330.00 €
CCAS	160.00 €	165.00 €
5 - LOCATION SALLE DES FETES		
Avec la cuisine :		
• Associations Cajarcoises - Repas offert	55.00 €	60.00 €
<i>Participation aux frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril</i>	40.00 €	45.00 €
• Associations Cajarcoises - Repas payant	120.00 €	125.00 €
<i>Participation aux frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril</i>	40.00 €	45.00 €
• Privé résident Cajarcois - Repas	230.00 €	235.00 €
<i>Participation aux frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril</i>	40.00 €	45.00 €
• Privé hors commune -Repas	350.00 €	355.00 €
<i>Participation aux frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril</i>	40.00 €	45.00 €
Sans la cuisine, avec le bar seulement :		
• Asso Cajarcoise : manifestation gratuite	0	0
<i>Participation aux frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril</i>		45.00 €
• Asso Cajarcoise : manifestation gratuite + buvette	55.00 €	60.00 €
<i>Participation aux frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril</i>	40.00 €	45.00 €
• Asso Cajarcoise : entrée payante – quines...	55.00 €	60.00 €
<i>Participation aux frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril</i>	40.00 €	45.00 €
• Spectacles de théâtre par associations		
• Spectacles organisés par le Centre Culturel	0	0
• Séances de cinéma		
• Associations hors commune	120.00 €	125.00 €
<i>Participation aux frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril</i>	40.00 €	45.00 €
• Privé résident Cajarcois – Apéritif sans repas	60.00 €	65.00 €
<i>Participation aux frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril</i>	40.00 €	45.00 €
• Privé hors commune - Apéritif sans repas	200.00 €	210.00 €
<i>Participation aux frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril</i>	40.00 €	45.00 €
6 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
station service	340.00 €	360.00 €
Terrasses de Café : Ouvertes	340.00 €	360.00 €
Fermées (Vérandas et assimilés)	420.00 €	440.00 €
Commerces : Surface ouverte	260.00 €	280.00 €
Surface fermée	420.00 €	440.00 €
Commerces (avec empiètement de l'étalage inférieur à 1,5 m de profondeur sur la longueur du magasin)	0	120.00 €
Saisonniers : 7.00€ le m² avec une taxe minimale de 260.00 € . Prix à fixer en début de saison en fonction de la surface occupée		
Spectacles itinérants (cirques...) en plein air / par jour	82.00 €	85.00 €

7 - LOCATION SALLE DU STADE - GROUPES		
Douches uniquement	2.30 €	2.30 €
8 - GARDERIE SCOLAIRE à compter de la rentrée scolaire 2012-2013		
Prix prestation complète	1.60 €	1.60 €
Prix de la 1/2 heure	0.80 €	0.80 €
9 - DROIT DE PLACE FOIRES ET MARCHES		
a) le mètre linéaire jour de foires et marchés	1.50 €	1.60 €
b) Création d'abonnement pour forains réguliers : paiement par titre de recettes : tarif au mètre linéaire		
Abonnement marchés semestriel	23.40 €	23.40 €
Abonnement marchés annuel	41.60 €	41.60 €
Abonnement foires semestriel	10.80 €	10.80 €
Abonnement foires annuel	19.20 €	19.20 €
Abonnement foires et marchés annuel	56.00 €	56.00 €
10 – BATEAUX		
Taxe d'amarrage	150.00 €	160.00 €
11- TENTE D'EXPOSITION (réservée aux associations cajarcoises et sous conditions)		
Forfait	120.00 €	120.00 €

2 - Vote des subventions 2013 aux Associations.

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations pour 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

- s'est prononcé pour le maintien de la subvention de 5 500.00€ à Africajarc (4 voix contre : MM Cance, Martinez, Garcia et Carbonneaux),
- s'est prononcé en faveur de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200.00 € à l'association Patrimoine Environnement et pierres sèches (4 abstentions : MM Cance, Martinez, Garcia et Carbonneaux),
- s'est prononcé en faveur de l'attribution d'une subvention de 100.00 € au Club de Scrabble (4 abstentions : MM Cance, Martinez, Garcia et Carbonneaux),
- s'est prononcé en faveur de l'attribution d'une subvention de 100.00 € au Club photo (2 abstentions : MM Garcia et Carbonneaux),
- Décide la répartition ci-annexée,
- Autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.
- Transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

Nom de l'association	Vote 2012	Vote 2013
3A CLUB 3eme Age	300	300
AAPMA (pêche)	250	250
ACVG (anciens combattants et victimes de guerres)	100	100
ADIL	100	100
AFRICAJARC <i>Subvention exceptionnelle 2012</i>	5 000 500	5 500
ADMR	0	0
Alliance Cajarcoise	400	400
Aménagement vallée du Lot	90	90
Amicale donneurs de sang	350	350
Amicale sapeurs pompiers	1 500	1 500
ANCJ (chantiers de jeunesse)	0	0
APE écoles classe transplantée (34 x 85)	3 400	2 890
APE collège	0	0
APF (paralysés de France)	50	50
Argilot	350	350
ASPEC	0	0
Bourrélous	400	400
Bleuets	0	0
Cajarc Danse	200	200
Chambre des métiers	0	0
Cheminots et Amis du Rail	240	240
Colin Maillard : Subvention pour le CLSH Petite enfance	31 000 Excep 2635	31 000
Comité des fêtes	4 000	4 000
Coop scolaire école maternelle (spectacle)	200	133
Coop scolaire école élémentaire (spectacle)	Excep 200	133
Diane Cajarcoise	230	230
FNACA	100	100
Foyers ruraux	500	500
Gariottes	400	400
Liber'Terre	100	100
Lot of Jazz	0	0
Pyramide	50	50
Quercynols	100	100
Prévention routière	30	30
Safraniers du Quercy	500	500
Salon de la BD	1 500	1 500
Tourisme et Culture	500	500
Union des Commerçants et Artisans	400	400
Voyage scolaire collège	0	0
Secours catholique	300	300
Association Détente et loisirs	50	50
Moulins du Quercy	0	0
Cajarc Cité du Goût	300	300
Faire reflourir le désert	500	500
Patrimoine Environnement Pierres sèches	100	100 + 200 exceptionnelle
Club de Scrabble		100
Club Photo		100

3 – Vente de terrains communaux.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations en date du 30 août 2005 et du 25 octobre 2005, la précédente municipalité avait accepté de vendre des terrains communaux situés à Andressac à M. BOYER Jacques, propriétaire de l'établissement Auto Bilan Cajarcois. Les démarches administratives n'ayant pas été au-delà de la promesse d'achat, Monsieur le Maire propose de réengager la procédure puisque M. Boyer est toujours disposé à acquérir ces biens.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de vente :

- parcelles AM 121, 123 et 128, d'une superficie totale d'environ 1 483 m² au prix de 4.50 € le m²
- tous les frais découlant de cette vente restent à la charge de M. Boyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre les parcelles concernées à M. Boyer Jacques aux conditions précisées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier.
- Transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

4 – Contrats de maintenances pour contrôles de bâtiments communaux

a/ Contrat de maintenance des systèmes de désenfumage naturel de bâtiments communaux :

Monsieur le Maire présente des projets de contrat de maintenance annuel portant sur les systèmes de désenfumage naturel de différents bâtiments communaux. Les coûts annuels proposés sont les suivants :

- mairie : 45.00 € H.T.
- gîte : 45.00 € H.T.
- salle des fêtes : 135.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les contrats de maintenance proposés par l'entreprise ICARE PROTECTION à Foulayrones (47).
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier.
- Transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

b/ Contrat d'entretien alarmes incendie :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'arrêt de l'activité de la SARL MASSIP Conseil, il convient de recruter un nouveau prestataire pour l'entretien des alarmes incendie dans différents bâtiments communaux.

Mr le Maire présente le projet de maintenance annuelle proposé par l'entreprise NOE Sécurité à Rodez pour un coût total de 419.25 € H.T. Ce contrat concerne les alarmes incendie situées à la mairie, au gîte, à l'école maternelle et la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les contrats de maintenance proposés par la société NOE Sécurité (12).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces contrats.

- Transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

5 – Questions diverses

a / Réforme des rythmes scolaires

M. le Maire rappelle les principales modalités de la réforme :

- Organisation de la semaine scolaire de 24 heures sur quatre jours et demi avec intégration d'activités périscolaires dont l'organisation relève des collectivités,
- Calendrier de mise en place : à la rentrée 2013 ou possibilité d'un report en 2014 au choix des collectivités,
- Attribution d'aides de l'Etat : 50 + 40 € en 2013 et 45 € en 2014.

Pour Cajarc, l'association Les Colin Maillard pourrait assurer le temps périscolaire, s'appuyant elle-même sur la participation d'associations locales (école de musique, maison des Arts, clubs de sports, etc.). Elle interviendrait dans le cadre d'une convention la liant à la commune pour une mission d'animation du temps périscolaire et de coordination des actions entre les différents partenaires.

Les coûts générés par cette réforme portent sur :

- la charge salariale des agents communaux amenés à travailler plus,
- la rétribution de l'association Les Colin Maillard.

Ils sont actuellement à l'étude mais peuvent être estimés à environ 30 000€ par an pour 140 enfants. Il sera évidemment nécessaire que toutes les communes rattachées aux écoles de Cajarc participent en fonction de leur nombre d'enfants.

Dans l'attente, le Conseil donne un accord de principe pour engager la réforme scolaire dès la rentrée 2013 ; il accepte de solliciter l'association Les Colin Maillard pour étudier la mise en place de cette organisation.

b / Réclamation de Madame Hirtz :

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de réclamation adressée par Mme Hirtz au sujet des nuisances sonores et visuelles qu'elle subit à son domicile, avenue G. Canet, provoqués par les commerces Intermarché et Gamm Vert.

M. le Maire propose de refaire le point avec les entreprises concernées, de voir avec elles les solutions à apporter pour réduire les nuisances et d'en rendre compte par courrier à Mme Hirtz.

c / Convention de stage :

Avis favorable à l'unanimité pour accueillir un stagiaire aux services techniques dans le cadre d'une convention entre la commune de Gréalou qui emploie cette personne en CAE et la commune de Cajarc durant la période du 1^{er} au 15/3/2013.
